

Accord commercial entre le Canada et les États-Unis

Vue d'ensemble

L'Accord commercial entre le Canada et les États-Unis exposé dans ces pages est le plus important accord du genre jamais conclu entre deux pays. Il couvre un plus grand nombre d'échanges et de questions connexes que tout autre accord, et comprend d'importantes mesures novatrices qui profiteront pendant longtemps aux économies canadienne et américaine.

L'Accord est appelé à servir de modèle pour les ententes commerciales qui seront conclues aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il transforme un ensemble d'engagements pris dans le cadre de l'Accord général ainsi que d'arrangements bilatéraux ou spéciaux en un traité qui devrait, pour l'avenir prévisible, régir les relations économiques et commerciales entre le Canada et les États-Unis. L'Accord est juste et avantageux pour les deux pays. Chaque partie y trouve son compte.

Une fois entré en vigueur, l'Accord imprimera une orientation nouvelle à la plus grande et la plus importante relation commerciale au monde. Les deux pays verront leur économie croître et prospérer. L'Accord contribuera sensiblement à la croissance de l'économie, des revenus et de l'emploi au Canada. Nos entreprises deviendront plus compétitives sur le marché intérieur et sur les marchés mondiaux. Le Canada deviendra plus fort et plus confiant au sein de la communauté commerciale mondiale. L'Accord fera du Canada un pays plus riche, qui peut se permettre d'appuyer ses entreprises culturelles et de préserver et d'améliorer de la sorte la qualité de vie de ses citoyens. Les gouvernements seront en mesure de stimuler la croissance économique dans les régions défavorisées du Canada et de maintenir les programmes de sécurité sociale au bénéfice de tous les Canadiens.

L'Accord est un vigoureux manifeste contre le protectionnisme et pour la libéralisation des échanges. Il reflète l'engagement des deux gouvernements envers la libéralisation des échanges sur une base globale, par l'entremise des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent sous l'égide du GATT.

Le texte de l'Accord traduit fidèlement, dans un langage juridique exécutoire, les éléments sur lesquels les Parties se sont entendues le 4 octobre 1987. Afin d'aider à l'interprétation du texte, les annotations expliquent en clair chacun des principaux articles, et montrent à l'aide